



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Le Secrétaire d'État
chargé des Affaires européennes
SECAE/SQ/rm/N° 1134

Paris, le 18 JUIN 2009

Monsieur le Président,

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Secrétariat général du Gouvernement a transmis au Parlement français, le 17 juin 2009, la proposition de décision du Conseil établissant la position de la Communauté européenne au sein du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie (Sarajevo, 26 juin 2009) [COM (2009) 270 final]).

Le Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie se réunit le 26 juin 2009 et la réunion préparatoire se tient le 25 juin 2009. Afin de permettre à la Communauté européenne de prendre part aux décisions, il est indispensable d'établir une position commune.

Le contenu de la décision n'entraîne pas de modification de la législation communautaire. L'ordre du jour du Conseil ministériel est le suivant : approbation du budget et du programme de travail, renouvellement du mandat du directeur du secrétariat de la Communauté, approbation de la mise en place d'un groupe de travail sur les énergies renouvelables, rapport sur l'état des négociations d'adhésion de la République de Moldavie, de l'Ukraine et de la Turquie, demande d'ouverture des négociations d'adhésion de la Géorgie et présentation d'un rapport sur l'efficacité énergétique.

Alors que ce projet d'acte communautaire se trouve être en cours d'examen devant le Parlement français, il n'est pas prévu de réunion de votre Commission avant son adoption au Conseil « Agriculture et pêche » des 22 et 23 juin 2009.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir examiner ce texte selon la procédure d'urgence, afin que la délégation française soit en mesure de prendre position lors de ce Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.¹

Bruno LE MAIRE

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires européennes
Assemblée nationale

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président

D64/PB/CG

Paris, le 18 juin 2009

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 18 juin 2009, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence d'une proposition de décision du Conseil établissant la position de la Communauté européenne au sein du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie (Sarajevo, 26 juin 2009) (document E 4527).

Ce texte devrait être examiné par le Conseil « Agriculture et pêche » du 22 juin 2009.

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Le Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie ayant lieu le 26 juin prochain et la réunion préparatoire le 25 juin, une position commune de la Communauté européenne doit être établie pour que celle-ci puisse prendre part aux décisions.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ce texte ne paraît pas susceptible de susciter des difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission l'approuve.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Bruno LE MAIRE
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS CEDEX 07